



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission des relations avec les citoyens

Rapport

Élection à la présidence et aux vice-présidences de la
Commission

Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n ° 181-20221207

2022

Séance du 6 décembre 2022

Mandat : Élection à la présidence et aux vice-présidences de la Commission (Décision de la Commission de l'Assemblée nationale le 2 décembre 2022)

Membres présents :

M^{me} Blais (Abitibi-Ouest)
M^{me} Caron (La Pinière)
M^{me} Gendron (Châteauguay)
M^{me} Lecours (Les Plaines)
M^{me} Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques)
M^{me} Prass (D'Arcy-McGee)
M^{me} Schmaltz (Vimont)
M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice)

Autre députée présente :

M^{me} Roy (Montarville), présidente de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 39, M^{me} Roy (Montarville) déclare la séance ouverte.

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) propose la motion suivante :

QUE M^{me} Lecours (Les Plaines) soit élue présidente de la Commission.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M^{me} la présidente déclare M^{me} Lecours (Les Plaines) élue présidente de la Commission.

M^{me} Lecours (Les Plaines) prend ses fonctions à la présidence.

ÉLECTION AUX VICE-PRÉSIDENCES

M^{me} Prass (D'Arcy-McGee) propose la motion suivante :

QUE M^{me} Caron (La Pinière) soit élue vice-présidente de la Commission.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M^{me} la présidente déclare M^{me} Caron (La Pinière) élue vice-présidente de la Commission.

M^{me} Caron (La Pinière) propose la motion suivante :

QUE M^{me} Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) soit élue vice-présidente de la Commission.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M^{me} la présidente déclare M^{me} Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) élue vice-présidente de la Commission.

À 15 h 44, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Astrid Martin

Lucie Lecours

AM/mcb

Québec, le 6 décembre 2022